



Arrêté du Maire n° 2023/9542

OBJET : Réserve de trois places de stationnement, place de la Gare, pour l'organisation d'une manifestation à la médiathèque, le vendredi 14 avril 2023

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande d'autorisation de réserver 3 places de stationnement, place de la gare pour l'organisation d'une manifestation à la médiathèque, le vendredi 14 avril 2023,

Considérant qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux d'élagage.

ARRETE

Article 1^{er} : En raison d'une manifestation à la médiathèque, 3 places de stationnement seront réservées, place de la gare le vendredi 14 avril 2023.

Article 2 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les services techniques.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE,
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER,
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE,
- . M. le Responsable des services techniques municipaux,
- . Mme Laurence BONAMY, la Directrice de la Médiathèque.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,

Le mardi 4 avril 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

